

Numéro 6

août 1986

# LES ORIGINES DE L'INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

par Gilles Grondin

SEP 12 1986

“Pour assainir le climat entre les nations, il faut des connaissances, de l'imagination et la volonté ferme de trouver des solutions. Conscient de l'inquiétude des Canadiens face aux tensions internationales actuelles, le gouvernement créera un centre financé par les deniers publics qui aura pour mission de recueillir, de classer et d'analyser l'énorme quantité de données actuellement disponibles sur les questions de défense et de contrôle des armements. Toute idée ou solution nouvelle, quelle que soit sa provenance, sera accueillie et diffusée.”

C'est par ces paroles, extraites du Discours du Trône, prononcé par le Gouverneur général, Monsieur Edward Schreyer, le 7 décembre 1983, que le Gouvernement annonça son intention de proposer au Parlement la fondation d'un institut dont la tâche serait de mettre à la portée du grand public les informations et les données, souvent fort ésotériques, relevant du domaine de la défense, de la maîtrise des armements et du désarmement. Les consultations qui eurent lieu entre le premier ministre et les chefs des partis d'opposition permirent de dégager un accord général sur un grand nombre de points jugés essentiels, dont celui de l'indépendance du futur organisme. En conséquence, un avant-projet de loi fut soumis à la Chambre des Communes le 16 avril 1984 et transmis par celle-ci, pour examen, à son Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Plus de soixante organismes et personnalités privées participèrent à ce débat. La Chambre, ayant reçu du Comité un texte acceptable à tous les partis, adopta celui-ci à l'unanimité des voix le 28 juin 1984.

Ce texte, en son article 4, confie à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales la charge :

“d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits, ainsi que :

- a) de stimuler, subventionner et poursuivre des recherches en matière de paix et de sécurité internationales;
- b) de stimuler les travaux de haut niveau en matière de paix et de sécurité internationales;
- c) de faire des études et proposer des idées et politiques pour le progrès de la paix et de la sécurité internationales;
- d) de recueillir et diffuser des informations et encourager des débats publics sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.”

Les passages soulignés furent incorporés à l'avant-projet gouvernemental par suite des discussions, dont il vient d'être parlé, au sein du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

Ces ajouts s'avèrent d'une très grande portée, car ils associent aux tâches retenues par l'ancien libellé : celles de se concentrer sur les questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la défense, l'obligation d'avoir à se pencher pareillement sur “la solution des conflits”. De plus, ils habilite l'Institut à se faire, par le biais de ses études, l'initiateur d'idées ou de politiques susceptibles de faire avancer la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Les délibérations parlementaires auront donc eu pour effet d'apporter des changements substantiels aux objectifs primitivement visés par le Gouverne-

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE  
MINISTÈRE

43-243-420